

<http://www.snetap-fsu.fr/Groupe-de-travail-deprecarisation.html>



# Parution de la circulaire sur les conditions de déprécarisation : le compte n'y est toujours pas

!

- Nos Actions - Communiqués -  
Date de mise en ligne : vendredi 7 décembre 2012

A graphic with the text 'Pour en finir réellement avec la précarité!' where the word 'snetap' is integrated into the text in its characteristic colorful font.

**Pour titulariser les agents contractuels de catégories A, B et C, des CFA et CFPPA, des lycées et des établissements du supérieur il existe une loi. Qu'attend le Ministre de l'Agriculture pour réellement déprécariser ??? Qu'on le bouccule par la mobilisation de tous les agents concernés !!**

Les arbitrages du nouveau Ministre, pourtant très attendus, ont déçu les espoirs légitimes formés par des milliers de contractuels de l'EAP qui attendaient une volonté politique affichée pour en finir avec leur quotidien précaire. Quelle déception !

Les propositions du Ministre :

- **Pour les agents non-titulaires sur budget :**
  - Pas de titularisation en CFA/CFPPA, donc obligation pour les lauréats des concours réservés à exercer en lycée
  - Une hypothétique CDI - la fonction publique n'a toujours pas donné son avis - le CDI ne constitue pas une garantie d'emploi dans le service public ni la norme et le statut de fonctionnaire
  - Une impossible titularisation dans la fonction publique territoriale pour les agents non de Catégories B et C
- **Pour les ACEN :**
  - Des postes en nombre très insuffisant au regard du nombre de précaires éligibles
  - Des risques de licenciement du fait de la concurrence des agents sur budget
- **Pour les contractuels de l'enseignement supérieur :**
  - Rien ou presque ! - 30 postes offerts pour 627 agents à titulariser

**Mobilisons-nous pour exiger de vraies mesures de déprécarisation**

- un plan qui mette fin à la précarité et qui évite sa reconstitution quel que soit le support budgétaire des agents
- le fin du dédoublement de la loi de 1984 dont se servent les directeurs pour détourner arbitrairement des besoins à temps incomplet
- un accès immédiat des recours amicaux aux contrats de droits privés
- la reconsidération des pratiques de gestion des agents contractuels
- la reprise du dialogue social et des groupes de travail inchangés.

**Assemblée générale des contractuels de l'enseignement agricole public**  
Jeudi 20 décembre 2012 à Paris  
Bourse du travail - 11h

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

**La Circulaire** [SG/SRH/SDDPRS/C2012-1004](#), "Dispositif de titularisation des agents non titulaires du [MAAF](#) et de ses établissements publics, introduit par la loi « déprécarisation » du 12 mars 2012" est parue aujourd'hui sur [Nocia](#).

**Le SNETAP-FSU** demande à l'ensemble de ses élus et militants d'être particulièrement vigilants sur le réel accès de TOUS les contractuels de nos établissements, qu'ils soient AC(E)N/R ou AC(E)B, aux formations régionales d'appui à l'élaboration du dossier [RAEP](#) et à l'épreuve orale d'admission.

Merci de nous informer de tout problème que rencontreraient les collègues pour y participer.

Deux arbitrages du Ministre sont particulièrement inacceptables car, en lieu et place de la "déprécarisation" annoncée, ils vont pérenniser la précarité voire l'aggraver (sic) :

- Pour l'Enseignement Supérieur Agricole, seuls 37 postes sont proposés en 2013 alors que l'administration estime elle-même à 627 le nombre d'ayants droit !
- Pour l'[EAP](#) technique, les AC(E)B n'auront pas la possibilité, s'ils sont lauréats, d'être titularisés en CFAA ou [CFPPA](#). Ils devront se positionner sur un poste en LEGT(P)A ou [LPA](#). Sachant par ailleurs que le ratio des éligibles s'établit à 1 AC(E)N/R pour 3-4 AC(E)B, cela va provoquer une vague de licenciements chez les AC(E)N/R et entraîner le recrutement de nouveaux contractuels pour remplacer dans les CFAA/CFPPA, les nouveaux admis !

## **Or, d'autres arbitrages sont possibles :**

- son homologue de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche vient d'annoncer la titularisation d'un quart de ses effectifs de contractuels,
- en 2001, lors du plan Sapin, les AC(E)B, qui le souhaitaient, avaient eu la possibilité de continuer à exercer en qualité de fonctionnaires au sein des CFAA/CFPPA.

**Mobilisons-nous : ensemble nous pouvons  
contraindre le Ministre à revoir sa position !**

**Jeudi 20 décembre 11 h à la Bourse du Travail à Paris**

**Consultez ci-dessous les remarques du SNETAP sur  
le projet déprécarisation avant la parution de la  
circulaire :**

## **Parution de la circulaire sur les conditions de déprécarisation : le compte n'y est toujours pas !**

Le SNETAP-FSU s'est encore une fois élevé contre le traitement inéquitable fait à la majeure partie des agents non titulaires : en effet il y a **au moins 907 ACEN** et plus de 3 100 agents sur budget concernés par cette vague de déprécarisation.

### **Les procédures mises en 1/2uvre par les services du ministère sont tout à fait insuffisantes :**

Le calendrier prévisionnel n'est que celui imposé par le ministère de la fonction publique, il n'y a rien qui est de la responsabilité du ministère : rien sur l'information collective et individuelle des agents qui reste floue, sur l'organisation de la formation (quand, où, qui, comment, par qui, .....), sur la période de l'épreuve du concours, .....

### **Les effectifs :**

Le plan étant en 4 ans, 2013 doit être la première année du plan, suivie de trois sessions complémentaires (2014, 2015, 2016). **Le SNETAP a porté l'exigence de ne pas oublier l'enseignement maritime, disciplines générales comprises.**

**Le nombre de postes proposé en catégorie A est ridicule par rapport au nombre d'agents éligibles, et c'est encore plus criant dans les catégories B et C.**

### **Les options disciplinaires :**

Elles ne sont pas toutes couvertes. Le corps d'accueil doit être principalement celui des certifiés ([PCEA](#)).

### **Les épreuves :**

Pour les [CPE](#), enseignants, attachés, il ne faut qu'une épreuve orale et le dossier ne peut être que le support de cet oral, sans être pris en compte pour l'admission. Pour les recrutements en catégorie C, le recrutement à l'échelle 3 par une commission locale n'est pas acceptable.

**Si on peut noter une écoute de la part de l'administration et de légères avancées, nous ne sommes pas satisfaits, le compte n'y est pas. Le SNETAP-FSU continue à être vigilant et à se battre pour que cette loi de déprécarisation ait un véritable impact sur la précarité au Ministère de l'Agriculture !**

[compte rendu détaillé du groupe de travail ministériel du 18 octobre :](#)